

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 JUI 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société s'est tenue le 26 juin 2019, à 11 heures.

8 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance. Ils possédaient 49 444 765 actions sur les 122 471 554 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 40,37 %. Les 122 471 554 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté, à l'exception de la 17ème résolution, selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGO	49 444 565	100,00%	200	0,00%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
2ème résolution : Approbation des comptes consolidés	AGO	49 444 565	100,00%	200	0,00%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
3ème résolution : Affectation du résultat	AGO	49 444 565	100,00%	0	0,00%	200	0,00%	49 444 765	40,37%
4ème résolution : Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce	AGO	83 140	99,76%	200	0,24%	0	0,00%	83 340	0,07%
5ème résolution : Ratification des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce en application de l'article L.225-42 alinéa 3	AGO	83 140	99,76%	200	0,24%	0	0,00%	83 340	0,07%
6ème résolution : Ratification de la nomination de M. Ludovic Dauphin en qualité d'Administrateur	AGO	49 444 765	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
7ème résolution : Approbation des éléments de rémunération de M. Richard Lonsdale-Hands, Président Directeur Général	AGO	49 424 219	99,96%	20 546	0,04%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
8ème résolution : Politique de rémunération du Président Directeur Général	AGO	49 424 219	99,96%	20 546	0,04%	0	0,00%	49 444 765	40,37%

9ème résolution : Autorisation de mise en place d'un programme de rachat d'actions	AGO	49 444 565	100,00%	200	0,00%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
10ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGO	49 424 219	99,96%	20 546	0,04%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
11ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGO	49 444 765	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
12ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	49 444 565	100,00%	200	0,00%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
13ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec maintien du DPS, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGE	49 444 565	100,00%	200	0,00%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
14ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression du DPS, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGE	49 424 219	99,96%	20 546	0,04%	0	0,00%	49 444 765	40,37%

15ème résolution : Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE	49 444 565	100,00%	200	0,00%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
16ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature	AGE	49 444 565	100,00%	200	0,00%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
17ème résolution : Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE	AGE	58 365	0,12%	49 386 400	99,88%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
18ème résolution : Plafond global des augmentations de capital	AGE	49 444 565	100,00%	200	0,00%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
19ème résolution : Modification de la limite d'âge des administrateurs et modification corrélative de l'article 12 des statuts	AGE	49 424 219	99,96%	20 546	0,04%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
20ème résolution : Modification de la limite d'âge des dirigeants et modification corrélative de l'article 12 des statuts	AGE	49 424 219	99,96%	20 546	0,04%	0	0,00%	49 444 765	40,37%
21ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGE	49 444 765	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 444 765	40,37%